

la mise en place du Réseau pour démarrer les mesures décidées, mesures qui avaient été approuvées par la Commission de planification sanitaire. Maintenant ma Direction est en train de nommer un groupe de travail pour étudier tout le dossier des urgences préhospitalières dans le canton et voir dans quelles mesures on peut mettre en place les recommandations émises par la commission ad hoc.

En ce qui concerne le personnel, vous l'avez vu, il ressort du rapport que nous avons eu 13,16 EPT en heures supplémentaires. Nous en avons payés 10,8. Il n'en demeure pas moins que nous avons aussi un dépassement de dotation sur l'année puisque nous remplaçons immédiatement les personnes en congé maladie ou en congé maternité, mais nous devons trouver des solutions. Nous avons cette augmentation d'hospitalisations ambulatoires et là nous devons effectivement renforcer les équipes soignantes, donc nous avons fait une demande dans le cadre du budget 2009 pour trouver des solutions à cette problématique.

Je me joins aussi aux remerciements adressés à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du Réseau hospitalier qui font vraiment un énorme travail et qui s'engagent au quotidien pour une prise en charge de qualité de la population fribourgeoise.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport annuel 2007 de l'Hôpital psychiatrique cantonal

Rapporteur: **Jean-Louis Romanens** (PDC/CVP, GR).
Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Discussion

Le Rapporteur. Là également, je pars du principe que vous avez tous lu ce rapport très complet et fort intéressant.

Je constate avec soulagement que cet Hôpital a retrouvé une belle sérénité quant à son fonctionnement et cela est heureux.

En terminant, je demande simplement à M^{me} la Conseillère d'Etat de répondre à la question posée en mai par M^{me} Cotting concernant le coût de l'intervention de Mix et Remix dans l'illustration de ce rapport. Je vous en remercie!

La Commissaire. Voilà le 132^e et dernier rapport annuel de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens, puisque l'Hôpital, ouvert en 1875, a vu sa personnalité juridique disparaître le 31 décembre 2007 et il fait désormais partie avec le Service psycho-social et le Service de pédopsychiatrie du nouveau Réseau fribourgeois de soins en santé mentale.

Concernant la question de M^{me} la Députée Claudia Cotting: effectivement les dessins qui illustrent le rapport annuel 2007 sont ceux de Mix et Remix. C'était une collaboration qui a été effectuée entre l'Hôpital cantonal et Mix et Remix, puisque nous avons fait une exposition au Vide-Poches dans le cadre de l'Hôpital

fribourgeois et qu'à cette occasion des discussions ont eu lieu avec le personnel et les patients. De là sont nés ces dessins, c'est pour cette raison qu'ils illustrent le rapport de cette année. C'est vraiment une collaboration, c'est pas juste comme cela des dessins qui ont été mis, il y a toute une histoire là-dedans. Les dessins n'ont pas été payés par l'hôpital, ils ont coûté 2000 francs pour l'ensemble et ils ont été achetés par l'Association qui gère le Vide-Poches financé à raison de 5000 francs par une subvention de l'Etat. Les dessins ont été payés par l'ensemble des autres recettes de cette Association sur le pourcentage qu'il prélève sur les ventes des tableaux exposés.

Pour terminer avec ce dernier rapport de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens, c'est un chapitre de l'histoire de la psychiatrie de notre canton qui se ferme, mais déjà nous écrivons celui du nouveau Réseau de soins en santé mentale qui promet d'être très riche aussi en développement.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Ich habe mit Interesse den vorliegenden Jahresbericht gelesen. Da ab dem 1. Januar 2008 das Freiburger Netz für die Pflege im Bereich psychische Gesundheit in Kraft getreten ist, hätte ich folgende Anliegen: Von verschiedenen Personen wurde ich darauf aufmerksam gemacht, dass es nach wie vor sehr schwierig ist, sich in Marsens in deutscher Sprache zu verständigen. Es fehlt immer noch an deutschsprachigem Personal. Ich bitte Sie, bei der Umsetzung und Reorganisation der psychischen Pflege diesem Problem die nötige Aufmerksamkeit zu geben.

In diesem Zusammenhang hätte ich noch eine konkrete Frage: Spielt die Sprache beim Entscheid einer ausserkantonalen Betreuung und Pflege auch eine Rolle oder sind die Kriterien nur medizinischer Art? Ich bin nämlich der Meinung, dass es gerade im Bereich psychischer Krankheit wichtig ist, dass man sich in seiner eigenen Sprache ausdrücken kann.

Ein weiterer Punkt im Jahresbericht hat mich erstaunt: Obwohl die Betten in der Jugendpsychiatrie nur zu 70% belegt waren und die Auslastung im Vergleich zum Vorjahr sogar zurückgegangen ist, gibt es doch Betroffene in der Jugendpsychiatrie, die sehr lange warten müssen, bis sie eine angemessene Betreuung und Pflege erhalten. Ich bitte Sie, Frau Staatsrätin, abzuklären, warum dies so ist. Wenn doch die Bettenbelegung nicht 100% ist, sollte doch genügend Kapazität vorhanden sein, um die Betroffenen zu behandeln.

Konkret hätte ich auch noch folgende Frage: Ist Marsens auch zuständig für Jugendliche mit einer geistigen Behinderung, welche zudem auch psychische Probleme aufweisen? Oder an wen müssen diese sich sonst richten?

Danke für die Beantwortung der Fragen.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical remercie les auteurs de ce rapport circonstancié sur les activités médicales de l'Hôpital psychiatrique de Marsens qui a eu un taux d'occupation se situant proche du 100%, plus exactement 98,3%. Cet Hôpital est la seule institution psychiatrique stationnaire du canton. En parcourant le rapport, l'on dé-

couvre la complexité des pathologies soignées dans cet établissement et la nécessité d'un encadrement de professionnels assurant une prise en charge adaptée pour chacune de ces pathologies, ceci avec une formation continue régulière.

J'en profite pour saluer l'engagement quotidien de toutes les collaboratrices et collaborateurs et les remercier pour la qualité des soins prodigués.

C'est avec satisfaction aussi, que nous avons appris qu'un projet pilote d'accueil de jour a été lancé comme offre thérapeutique complémentaire, ceci en concordance avec la nouvelle loi sur l'organisation des soins en santé mentale, ceci aussi dans le but de suppléer au manque d'offre de traitement intermédiaire dans le canton.

Au niveau des résultats financiers, l'excédent des dépenses annoncé est inférieur au budget de l'ordre de 2,5 millions, le total des recettes d'exploitation est supérieur au budget de 6,23%. Nous ne pouvons que saluer ce résultat et remercier la direction administrative de l'hôpital pour sa gestion rigoureuse.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical propose de prendre acte de ce rapport.

Le Rapporteur. Je remercie les deux intervenantes. M^{me} Badoud fait certains commentaires, elle constate que l'Hôpital fonctionne bien, j'en suis aussi persuadé. Je remercie aussi à mon tour tout le personnel et M^{me} Yvonne Stempfél pose certaines questions en relation avec le personnel et la langue allemande. Là je peux vous dire qu'à l'époque je faisais partie de la commission administrative de cet Hôpital et qu'il était extrêmement difficile de trouver du personnel de langue allemande. M^{me} la Conseillère pourra vous dire si aujourd'hui la situation s'est améliorée ou pas, je lui laisse également répondre aux autres questions que vous avez posées.

La Commissaire. Je remercie les deux intervenants qui ont salué le travail de l'Hôpital. Effectivement il y a un énorme travail au quotidien réalisé par les collaboratrices et collaborateurs.

En ce qui concerne les difficultés de communication en allemand, c'est effectivement une problématique qui nous préoccupe au quotidien. Nous avons, comme vient de le dire M. le Rapporteur, beaucoup de difficulté à trouver du personnel bilingue et nous veillons cependant à donner des priorités à des personnes bilingues et aussi de langue alémanique pour renforcer cet élément qui, effectivement nous le savons, pose quelques problèmes. Néanmoins il y a lieu de relever que dans l'ensemble des services, des soignants peuvent s'exprimer en allemand et qu'en principe cela fonctionne relativement bien et nous assurons que les médecins puissent voir leur patient dans leur langue. C'est effectivement un élément extrêmement important, d'autant plus lorsque l'on a des problèmes psychiques, de pouvoir s'exprimer dans sa propre langue. Donc nous avons également mis sur pied depuis longtemps à Marsens des cours d'allemand, nous invitons notre personnel à les suivre. Et dans le cadre de l'unité pilote d'hôpital de jour que nous avons créée en septembre dernier, nous avons vraiment veillé à ce que

le personnel soit bilingue. Nous avons pu développer cette unité avec les synergies que nous avons à Marsens, mais nous souhaitons vraiment la déplacer à Fribourg et nous sommes en train de chercher des locaux pour pouvoir la déplacer dès 2008, parce que c'est effectivement au centre du canton que cet hôpital de jour doit être. C'est justement pour renforcer le manque au niveau de la prise en charge alémanique que nous souhaitons installer cette unité à Fribourg et là, nous sommes extrêmement attentifs à n'engager que des personnes parfaitement bilingues dans ce service. En ce qui concerne les critères d'hospitalisation hors canton, ce sont des critères d'ordres médicaux qui sont pris en compte. D'ailleurs il y a eu des recours portant sur la prise en compte du critère de langue et les recours ont toujours été rejetés. Donc on estime qu'il y a une offre suffisante dans le canton pour le critère de la langue qui n'est pas un critère qui devrait autoriser une hospitalisation hors canton.

En ce qui concerne la psychiatrie de jeunesse, effectivement dans les unités pour les jeunes ados, nous avons eu des diminutions en 2007. Nous sommes en train d'analyser le pourquoi, nous avons même dû fermer une unité. Vous savez que l'on a un projet de construction d'un bâtiment pour jeunes, plutôt sur Fribourg. Je pense que c'est une des parties de la réponse. Certainement que le lien avec l'Hôpital psychiatrique, que ces jeunes soient pris en charge sur le même lieu n'est pas forcément le plus judicieux. Donc là, les discussions ont lieu.

En ce qui concerne les jeunes qui n'ont pas été pris en charge, il faut savoir que dans les unités à Marsens, il y a un âge minimum, c'est-à-dire que nous ne prenons pas les enfants de moins de quinze ans. Donc c'est une réflexion que nous devons aussi avoir maintenant: est-ce que nous devrions aussi hospitaliser des enfants plus jeunes? Ce sont surtout des enfants jeunes avec des retards graves et des troubles de comportement. Là le conseil d'administration et le nouveau Réseau de soins en santé mentale sont en train d'analyser aussi la situation pour voir quelle réponse nous pourrions apporter. Nous sommes aussi en train de discuter sur des modèles de coopération entre les institutions et le Réseau de soins en santé mentale, avec peut-être des créations de plate-formes psychiatriques, des temps de médecins psychiatres qui pourraient être offerts dans les institutions tels qu'aux Buissonnets par exemple avec des accueils, avec des accompagnements des jeunes et des équipes. Alors là, beaucoup de réflexions en route.

Voilà par rapport aux questions qui m'ont été posées.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.